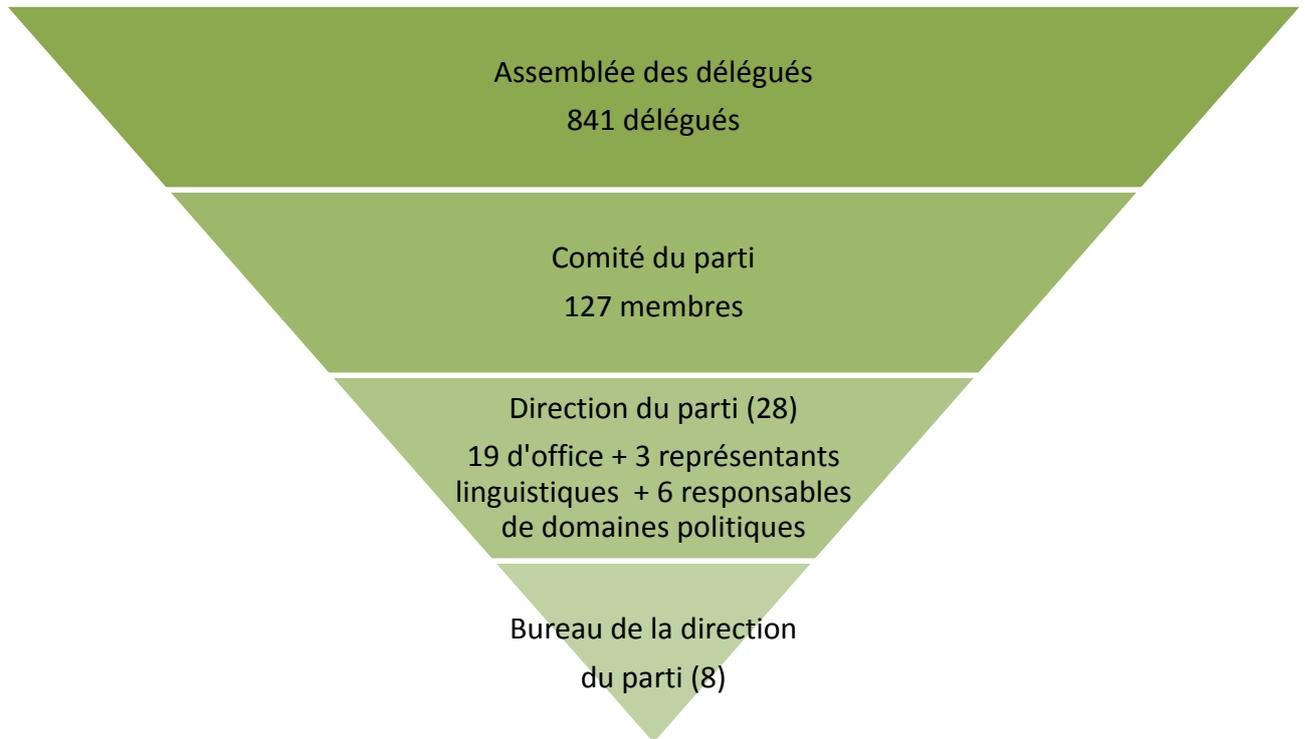


Organigramme de l'UDC Suisse

Proposition du 1.3.2016 d'une nouvelle structure de direction du parti



Membres de l'assemblée des délégués:

- 600 délégués des partis cantonaux. Chaque parti cantonal a d'emblée droit à 8 délégués. Les autres mandats de délégués sont attribués tous les quatre ans par la direction du parti aux partis cantonaux en fonction des suffrages obtenus lors des élections au Conseil national ainsi qu'à d'autres organisations. Les partis cantonaux qui sont représentés au Conseil des Etats, mais non pas au Conseil national ont droit à 4 délégués par conseiller aux Etats;
- les présidents et les secrétaires des partis cantonaux;
- les membres du comité du parti;
- les représentants de l'UDC au Conseil fédéral et à l'assemblée fédérale;
- les conseillers aux Etats UDC.

Membres du comité du parti:

membres d'office:

- le président du parti;
- les vice-présidents;
- les trois responsables stratégie, communication et finances
- les représentants de l'UDC au Conseil fédéral;
- le président du groupe;
- le secrétaire général;
- les présidents des partis cantonaux.

membres élus:

1. les représentants des partis cantonaux. Chaque parti cantonal a droit à un représentant. 20 000 suffrages obtenus lors des élections au Conseil national donnent droit à un siège supplémentaire. Les suffrages restants supérieurs à 10 000, mais inférieurs à 20 000 sont comptés pleinement. Les partis cantonaux nomment de leur propre compétence à l'intention de l'assemblée des délégués leur représentants au comité du parti.

2. au maximum 15 membres supplémentaires qui sont proposés par la direction du parti et élus par l'assemblée des délégués.

Membres de la direction du parti:

Art. 20. des statuts révisés

membres d'office:

le président du parti les trois vice-présidents	CN Albert Rösti CN Céline Amaudruz Oskar Freysinger, conseiller d'Etat CN Thomas Aeschi
le responsable de la stratégie le responsable de la communication le responsable des finances les représentants de l'UDC au Conseil fédéral	Christoph Blocher Walter Frey CN Thomas Matter CF Ueli Maurer CF Guy Parmelin
le président du groupe parlementaire le secrétaire général les présidents des six partis cantonaux ayant obtenu le plus de suffrages en valeur absolue	CN Adrian Amstutz Martin Baltisser CN Alfred Heer (ZH) CN Werner Salzmann (BE) CN Thomas Burgherr (AG) Herbert Huser (SG) CN Franz Grüter (LU) Jacques Nicolet (VD)
le président des Jeunes UDC Suisse le président de l'UDC International	Benjamin Fischer Inge Schütz

Art. 20 des statuts révisés:

membres élus par le comité du parti:

propositions de la direction du parti

1. à chaque fois un représentant de la Suisse francophone, de la Suisse italophone et de la Suisse romanche;	proposés par les cantons/régions
2. un responsable de la politique de sécurité	CN Beat Arnold
3. un responsable de la politique européenne	CN Roger Köppel
4. un responsable de la politique de la migration et politique d'asile	CN Andreas Glarner
5. un responsable de la politique économique	CN Magdalena Martullo
6. un responsable de la politique financière et fiscale	CN Franz Grüter
7. un responsable de la politique de la famille et de la société	CN Nadja Pieren

Membres du bureau de la direction du parti: art. 22 des statuts à modifier

Membres élus par l'assemblée des délégués: art. 13 al. 1.

propositions de la direction du parti

a) président du parti b) au max. 3 vice-présidents dont au moins un doit provenir d'une région linguistique autre que celle du président du parti (art. 22.2) c) responsable de la stratégie responsable de la communication responsable des finances	CN Albert Rösti CN Céline Amaudruz Oskar Freysinger CN Thomas Aeschi Christoph Blocher Walter Frey CN Thomas Matter
---	---

membre d'office:

le président du groupe parlementaire UDC Suisse	CN Adrian Amstutz
---	-------------------